

***1er avenant à la convention n° 2017-179 R passée pour
Le château de Vaux le Vicomte entre la Demeure Historique et la Société
civile immobilière Valterre, propriétaire.***
(articles L. 143-2-1 et L. 143-15 du Code du Patrimoine)

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2017-179 R passée pour le château de Vaux-le-Vicomte entre La Demeure Historique et la Société Civile Immobilière Valterre dénommée ci-après « le Propriétaire », et signée le 19 juillet 2017.

Suite au décès de Patrice de Vogüe, les associés de la société civile sont les suivants :

Mme Colonna épouse de Vogüé Cristina, Vaux le Vicomte 77950 Maincy, 1 part en pleine propriété
M de Vogüé Alexandre, Vaux le Vicomte 77950 Maincy, 72 parts + 1/3 de 788 parts indivises
M de Vogüé Jean-Charles, Vaux le Vicomte 77950 Maincy, 72 parts + 1/3 de 788 parts indivises
M de Vogüé Ascanio, Vaux le Vicomte 77950 Maincy, 72 parts + 1/3 de 788 parts indivises

Soit 1005 parts.

Article 1 : Suite à la réalisation de l'étude préalable à l'élaboration du programme de travaux de restauration de la coupole du Grand Salon, le programme de travaux prévu à l'annexe 1 de la convention n° 2017-179 R signée le 19 juillet 2017 est remplacé par l'annexe 1 du présent avenant.

Article 2 : Le plan de financement de l'annexe 2 de la convention n° 2017-179 R signée le 19 juillet 2017 est remplacé en conséquence par l'annexe 2 du présent avenant.

Article 3 : L'annexe 3 de la convention n° 2017-179 R signée le 19 juillet 2017 est remplacée en conséquence par l'annexe 3 du présent avenant.

Article 4 : Le Propriétaire s'engage à lancer les travaux dès que deux conditions auront été remplies : l'obtention d'un financement par les subventions publiques et les dons de mécénat de 95 % pour chaque phase des travaux ; le Propriétaire reste néanmoins libre de commencer les

travaux dans l'hypothèse où ce taux n'est pas atteint, à charge pour lui de trouver les financements complémentaires nécessaires ; l'obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.

Fait en 5 exemplaires à Paris, le

Armelle Verjat
Déléguée générale de la
Demeure Historique

Cristina de Vogüé
Associée

Ascanio de Vogüé
Associé

Alexandre de Vogüé
Associé

Jean-Charles de Vogüé
Associé

Annexe 1 : Programme de travaux

Suite à l'étude préalable prévue dans la convention n° 2017-179 R signée le 19 juillet 2017, le programme de travaux est élargi à l'ensemble du Grand Salon du château de Vaux-le-Vicomte. Il concerne la restauration de la coupole et des huisseries du Grand Salon et la restitution de la fresque de Le Brun par projection vidéo.

OPÉRATION 1 : Restauration de la coupole du grand Salon	
Travaux	Montant HT
Installations communes de chantier	317 292.00 €
Travaux préliminaires <i>(sondages stratigraphiques, nettoyage, vérification du support)</i>	25 000.00 €
Restauration des stucs	200 000.00 €
Restauration de la peinture décorative	110 000.00 €
Restauration de la pierre	40 000 €
Restauration des huisseries	25 000 €
Sous total de l'opération 1 HT	717 292.00 €
Honoraires d'architecte	53 708.00 €
Total de l'opération 1 HT	771 000 €

OPÉRATION 2 : Restitution de la fresque de Le Brun par projection vidéo	
Prestations	Montant HT
Système de vidéoprojections à têtes déportées	800 000,00 €
Aménagements du château pour recevoir le système de projection <i>Aménagement d'une pièce destinée à accueillir le pilotage centralisé des têtes de projection.</i>	100 000.00 €
Programme de projection « Le Palais du Soleil » d'après Le Brun	100 000.00 €
Total de l'opération 2 HT	1 000 000.00 €

Total opération 1 + opération 2 HT

1 771 000.00 €

Signature:

Cristina de Vogüé
Associée

Ascanio de Vogüé
Associé

Alexandre de Vogüé
Associé

Jean-Charles de Vogüé
Associé

Annexe 2 : Plan de financement

Financement	Pourcentage	Montant
Mécénat	51,5 %	895 870.00 €
Subvention (DRAC Île-de-France + Département Seine-et-Marne)	43 %	775 130.00 €
Autofinancement	5,5 %	100 000.00 €
Total	100%	1 771 000€

Signature :

Cristina de Vogüé
Associée

Ascanio de Vogüé
Associé

Alexandre de Vogüé
Associé

Jean-Charles de Vogüé
Associé

Annexe III

- **Entreprise réalisant les travaux :**

En cours.

- **Échéancier des travaux :**

- Janvier – février 2021 : travaux préliminaires
- Février – août 2021 : restauration des peintures et des stucs
- Août 2021 : dépose du chantier
- Juillet à septembre 2021 : mise en place du système de vidéoprojection

- **Calendrier prévisionnel de leur paiement :**

Au fur et à mesure des travaux.

Signatures :

Cristina de Vogüé
Associée

Ascanio de Vogüé
Associé

Alexandre de Vogüé
Associé

Jean-Charles de Vogüé
Associé